



COMMUNE DE DIEULOUARD

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 04 avril 2025 par le conseil municipal.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 04 février 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de nombreux partenaires (Etat, Conseil Départemental, Région, l'Agence de l'eau, ...) chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Note de présentation du Budget Primitif 2025 Budget général

1. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 représentent 5 325 358 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents représentent environ 42,60 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 3 759 300 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	PROPOSITION 2025	OBJET	PROPOSITION 2025
Charges à caractère général	1 352 500,00 €	Excédent brut reporté	653 803,33 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 990 300,33 €	Produits des services, domaine et ventes diverses	413 000,00 €
Atténuations de produits	93 000,00 €	Impôts et taxes	2 783 800,00 €
Autres charges de gestion courante	267 800,00 €	Dotations, subventions et participations	945 750,00 €
Charges financières	5 700,00 €	Autres produits de gestion courante	495 000,00 €
Charges spécifiques	10 000,00 €	Produits financiers	5,00 €
Dotations provisions semi-budgétaires	30 000,00 €	Produits spécifiques	2 000,00 €
Total dépenses réelles	3 749 300,33 €	Reprises sur amortissements, dépréciations	30 000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	210 500,00 €	Atténuations de charges	2 000,00 €
Virement à la section d'investissement	1 375 558,00 €	Total recettes réelles	5 325 358,33 €
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	10 000,00 €
TOTAL	5 335 358,33 €	TOTAL	5 335 358,33 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux seront stables pour 2025 :

Taux	2024	2025
Taxe foncière (bâti)	32,34 %	32,34 %
Taxe foncière (non bâti)	29,92 %	29,92 %
Taxe d'habitation	13,27 %	13,27 %

Les valeurs locatives augmenteront de 1,7 % en 2027.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2 783 800 €.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat devraient s'élever à environ 750 000,00 €.

2. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	PROPOSITION 2025	OBJET	PROPOSITION 2025
Immobilisations incorporelles	821 990,54 €	Excédent d'investissement reporté	1 861 783,72 €
Immobilisations corporelles	1 003 791,31 €	Dotations, fonds divers et réserves	1 815 558,00 €
Immobilisations en cours	5 991 984,50 €	Subventions d'investissement reçues	2 615 666,63 €
Remboursement d'emprunts	54 300,00 €	Emprunts et dettes assimilés	5 000,00 €
Autres immobilisations financières	2 000,00 €	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	395 000,00 €
Chapitres d'opérations pour compte de tiers	395 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	395 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	194 500,00 €	Virement de la section de fonctionnement	1 375 558,00 €
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE			
TOTAL	8 463 566,35 €	TOTAL	8 463 566,35 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Création d'une salle sport/culture au Stade Marcel Crusem, d'aménagement de vestiaires, d'un club house et de toilettes PMR pour le club de foot, d'un bassin de récupération des eaux pluviales et d'une fermeture bardée de la tribune existante
- Rénovation thermique du Centre socioculturel
- Aménagement de l'entrée Nord dont enfouissement des réseaux secs
- Maîtrise d'œuvre + travaux pour la construction du Centre Technique Municipal
- Pose d'un éclairage LED sur les terrains d'honneur et d'entraînement du stade Marcel Crusem
- Extension de la vidéoprotection
- Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation de la salle multi-activités + désimperméabilisation du parking et création d'ombrières
- Enfouissement des réseaux secs rue de la Quemine et rue Jean Jaurès
- Rénovation thermique de l'école Jean Jaurès
- Travaux de consolidation et restauration de la façade est du château
- Acquisition d'un tracteur avec brosse de désherbage et matériel de salage
- Marché pluriannuel de travaux d'amélioration localisée de la voirie 2023-2026
- Sécurisation du passage à niveau PN9
- Création d'un nouveau terrain Futsal extérieur
- Aires de jeux
- Travaux de gestion des pollutions des sols des anciens sites Milandri et UFP
- Rénovation de logements communaux
- Etude de rénovation thermique pour la salle Hofheim
- Etude concernant le bâtiment des moines
- Etude concernant la maison des associations + création d'une voirie

d) Les recettes d'investissements :

La commune va poursuivre sa recherche active de subventions pour financer les investissements en cours et à venir (DETR, DSIL, FNADT, Fonds Vert, FIPD, Région Grand Est, Département, Agence de l'Eau, SDE 54, PNRL, Fondation du patrimoine, Agence Nationale du Sport, FFF, appels à projets nationaux, financements européens, ..., sont autant de partenaires qui seront mobilisés.)

III. Les données synthétiques du budget

a) Recettes et dépenses :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1066)	7 521 912,97	6 601 782,83
+		+	+
REPORTS	Rectes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	941 653,38	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 861 783,72
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		8 463 566,35	8 463 566,35

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 335 358,33	4 661 555,00
+		+	+
REPORTS	Rectes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 653 803,33
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		5 335 358,33	5 335 358,33

b) Principaux ratios

Informations financières - ratios	Valeurs (en €)	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	798,23	909 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	994,58	1118 €
Dépenses d'équipement brut/population	1541,64	351 €
Encours de dette / population	46,09	744 €
DGF / population	159,67	155 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,5308	53,5 %

c) État de la dette

Budget	Etablissements	Type d'emprunt	Fin d'engagement	Capital restant dû au 31/12/2024	Montant de l'emprunt initial	Libellé
Général	CREDIT MUTUEL	Taux fixe	30/01/2029	84 737,40 €	250 000,00 €	TRAVAUX DIVERS INVESTISSEMENT
Général	CAISSE EPARGNE	Taux fixe	20/06/2027	57 357,89 €	136 417,44 €	TRAVAUX DIVERS INVESTISSEMENT
Général	CAF 54	Taux fixe	01/10/2033	74 392,20 €	165 316,00 €	PRET CAF POLE ENFANCE
				216 487,49 €	551 733,44 €	